

Le Premier Ministre

- 3 0 9 / 1 5 / S G

Paris, le 24 MARS 2015

à

Monsieur Stéphane Distinguin
Président de Cap Digital

Monsieur Gilles Roussel
Président de l'université Marne La Vallée

Monsieur François-Xavier Marquis
Consultant

Messieurs,

Lors de sa conférence de presse du 5 février 2015, le Président de la République a annoncé la création d'une « *Grande École du Numérique* ». Cette initiative est destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en particulier celles et ceux qui ne suivent pas de formation et n'occupent pas d'emploi. Par ailleurs, elle entend répondre aux opportunités d'emplois dans le secteur du numérique, en contribuant à la diversification des publics concernés et en renouvelant les approches pédagogiques.

La « *Grande École du Numérique* » n'a pas vocation à devenir un nouvel établissement d'enseignement, de formation ou de certification. L'ambition de ce projet sera portée par un réseau de structures labellisées, existantes ou à créer, réparties sur l'ensemble du territoire national, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces structures proposeront un bouquet de formations innovantes et courtes au numérique, fondées sur l'acquisition de compétences répondant aux besoins identifiés par les acteurs économiques. Accessibles à un large public, sans distinction académique, économique ou sociale, ces formations seront ouvertes aux publics traditionnellement éloignés du numérique, en particulier les jeunes décrocheurs, les jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation), et les jeunes filles.

Le projet de « *Grande École du Numérique* » sera doté d'une structure nationale de coordination afin de garantir la qualité et la portabilité des formations et d'en assurer la généralisation sur l'ensemble du territoire.

Dans cette optique, je souhaite vous confier une mission d'analyse et de proposition portant sur les objectifs suivants :

1. Le soutien et le déploiement de structures de formation au numérique intensives, courtes et innovantes, en capacité de contribuer à la diversification des publics

Proposant des offres courtes (entre trois et vingt-quatre mois), elles devront permettre l'acquisition de compétences professionnelles capitalisables, directement transférables dans une insertion professionnelle immédiate ou valorisables dans un projet de poursuite d'études. Elles ne réclameront pas de prérequis académiques. Leurs porteurs pourront être publics ou privés.

Elles s'inscriront dans une volonté de création de nouveaux parcours de réussite pour des jeunes en situation de décrochage social et/ou scolaire, sans distinction économique et sociale, prenant en compte la géographie prioritaire de la politique de la ville. Pour ce faire, je vous encourage à mener une réflexion spécifique sur la cartographie des implantations des structures labellisées et sur le statut social des apprenants qui leur garantira les meilleures conditions de vie et d'apprentissage.

La reconnaissance par le monde professionnel et l'employabilité des jeunes nécessiteront une attention particulière. L'insertion professionnelle des jeunes issus de ces formations devra être étudiée. En outre, nombre de ces formations ne sont pas encore inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dans un champ de référentiels reconnus, en particulier par la branche professionnelle des métiers du numérique.

A ce titre, plusieurs pistes pourront être explorées dans une démarche privilégiant la reconnaissance a priori des structures de formation : délivrance d'un agrément a priori reconnaissant la structure comme un organisme de formation (renouvelable tous les ans), inscription, pour une durée d'un an renouvelable, des formations proposées par ces structures au RNCP (comme diplômes, titres professionnels, ou certificats de qualification professionnelle), dispense de certifications techniques propriétaires, intégration au système européen de transfert de crédits, éligibilité au Compte Personnel de Formation, etc.

Ce travail pourra être mené en collaboration avec une mission des inspections¹ qui contribuera à mesurer et caractériser les besoins en main-d'œuvre qualifiée dans les métiers existants et émergents du numérique.

La labellisation des structures s'appuiera sur la rédaction d'un cahier des charges précisant les éléments de description présentés ci-dessus.

Vous proposerez des modalités de soutien, notamment financières, à leur mise en place et leur fonctionnement, assurant la gratuité et l'égal accès aux formations. Le soutien pourrait être accordé pour une durée probatoire puis réévalué sur la base d'indicateurs de résultats économiques et sociaux qu'il vous reviendrait de préciser.

Enfin, un accent particulier sera porté sur l'articulation entre ces structures de formation et les formations existantes de plus haut niveau via la création de parcours et passerelles spécifiques.

¹ Mission confiée aux inspections par la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, la Secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Secrétaire d'Etat chargée du Numérique

2. La création d'une structure de pilotage chargée de labelliser et d'animer le réseau des structures labellisées

Il vous appartiendra de définir les modalités juridiques et opérationnelles de gouvernance de la structure de pilotage de la « *Grande École du Numérique* » en privilégiant les solutions agiles, rapidement efficaces et réactives, capables de mobiliser des expertises, de l'accompagnement et des moyens et d'assurer un rôle de représentation et négociation auprès de ses partenaires.

Dans cette optique, vous contribuerez à identifier les financements nécessaires à sa mise en œuvre en dialogue avec les financeurs privés et publics potentiels (Caisse des Dépôts et Consignations, Programme Investissements d'Avenir, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, fonds de revitalisation, contribution des collectivités, mécénat d'entreprises, etc.).

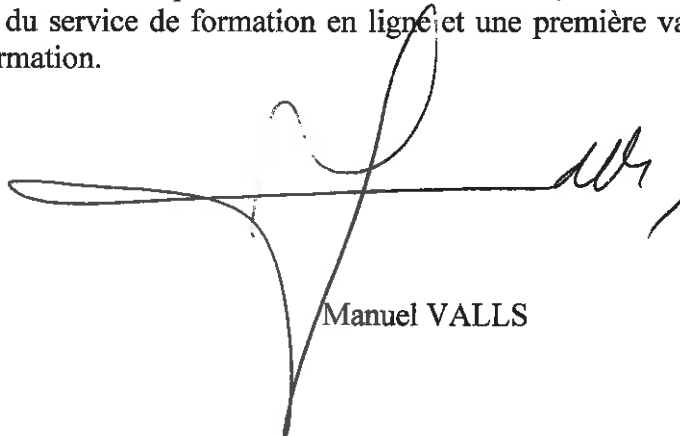
En complément, des modules de formation seront mis à disposition en ligne, sur une plate-forme numérique, afin d'élargir le périmètre des apprenants, notamment en direction des demandeurs d'emplois, et de fournir une ressource documentaire et pédagogique librement accessible. Vous formulerez des propositions concrètes pour la mise en place et l'animation de ce service.

Enfin, vous pourrez, à la suite de vos réflexions et consultations, proposer une nouvelle dénomination pour la « *Grande École du Numérique* » qui devra refléter les objectifs et les valeurs de l'initiative.

Pour mener à bien cette mission, vous engagerez une concertation avec les acteurs économiques, académiques et institutionnels permettant d'évaluer les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Vous pourrez faire appel, en tant que de besoin, aux administrations et organismes relevant des ministères de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Vous proposerez des préconisations et recommandations sous la forme d'un rapport qui me sera remis d'ici au 15 mai 2015 afin de permettre, au 1^{er} octobre 2015, la création de la structure de pilotage, la création du service de formation en ligne et une première vague de labellisations des structures de formation.



Manuel VALLS